

DELIBERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Conseil du	9 septembre 2021 à 19h00	Lieu	Espace sportif et culturel, rue du Stade à Niederschaeffolsheim
N° de la délibération	2021-CC-136	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification n° 2 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président	PJ	PLUI CCBE - M2 - NOTICE EXPLICATIVE.pdf PLUI CCBE - M2 - LER.pdf PLUI CCBE - M2 - OAP.pdf PLUI CCBE - M2 - RAPPORT DE PRESENTATION - pages modifiées.pdf PLUI CCBE - M2 - AVIS CE.pdf PLUI CCBE - M2 - RAPPORT CE.pdf PLUi CCBE - M2 - REGLEMENT GRAPHIQUE - PLAN DE ZONAGE 2.pdf PLUi CCBE - M2 - REGLEMENT GRAPHIQUE - PLAN DE ZONAGE 4.pdf PLUi CCBE - M2 - REGLEMENT GRAPHIQUE - PLAN DE ZONAGE 10.pdf PLUi CCBE - M2 - REGLEMENT GRAPHIQUE - PLAN DE ZONAGE 12.pdf
Date de la convocation	2 septembre 2021		
Président de séance	M. Claude STURNI		
Secrétaire de séance	Mme Brigitte STEINMETZ		
Membres en exercice	75		
Présent(e)s	66	M. Claude STURNI, M. Jean-Lucien NETZER, M. Etienne WOLF, M. Philippe SPECHT, M. Jean-Denis ENDERLIN, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sylvie HANNS, M. André ERBS, M. Francis WOLF, M. Jean-Michel STAERLE, M. Jean-Daniel SCHELL, Mme Isabelle WENGER, M. Claude BEBON, Mme Marie-Odile BECKER, Mme Cathy KIENTZ, M. Dominique GERLING, M. Alain WACK, Mme Coralie TIJOU, M. Marc ANDRE, M. François ANSTETT, M. André BURG, M. Patrick DENNI, Mme Isabelle DEUTSCHMANN, M. Jean-Marc DIERSE, M. Alban FABACHER, M. Michel FICHTER, Mme Séverine FROMMWEILER, Mme Marie-France GENOCHIO, M. Rémy GOTTRI, M. Christian GUETH, M. Thierry HEINRICH, Mme Christine HEITZ, Mme Mireille ILLAT, Mme Anne IZACARD, M. Clément JUNG, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Thomas KLEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, Mme Cathy KOESSLER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Marcel LEMIRE, M. Jean-Luc LEONHARD, Mme Stéphanie LISCHKA, Mme Palmyre MAIRE, M. Etienne MANGIN, M. Armand MARX, M. Patrick MERTZ, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Clément METZ, Mme Eva MEYER, M. Patrick MULLER, M. Paul NOLTE, M. Guillaume NOTH, M. Jean OBRECHT, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. Stéphane SCHISSELE, Mme Isabelle STEHLI-JUCHS, Mme Brigitte STEINMETZ, Mme Carine STEINMETZ, M. Jean-Marc STEINMETZ, M. Maxime VAN CAEMERBEKE, M. Gérard VOLTZ, M. Thierry WOLFERSBERGER, M. Dany ZOTTNER.	
Présent(e)s Suppléant(e)s	3	M. Maurice LUTZ à M. Jean KEHREN, M. Alain RHEIN à M. Hubert SCHNELLER, M. Laurent SUTTER à Mme Jessica FREY.	

Procuration(s)

6

Mme Françoise DELCAMP à Mme Mireille ILLAT, Mme Valérie GROSSHOLTZ à M. Patrick MERTZ, M. Vincent LEHOUX à M. Marc ANDRE, Mme Michèle MULLER à M. Jean-Lucien NETZER, Mme Christine SCHMELZER à M. Alban FABACHER, M. Patrick SCHOTT à Mme Christine HEITZ.

N° délibération	2021-CC-136	Titre	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification n° 2 - approbation
Rapporteur	M. Jean-Lucien NETZER, Vice-Président		
Service référent	Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (CAH)		

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs couvrant les communes de Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen sur Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen a été approuvé le 16 mars 2017 par la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Depuis son approbation, il a fait l'objet d'une modification, de deux procédures de modifications simplifiées et de 3 mises à jour.

Suite à un recours gracieux de l'Etat, la modification n° 2 avait comme objectif de rectifier les limites de la zone IIAU. Elle a également permis la modification d'un emplacement réservé.

Cette procédure s'inscrit dans les possibilités de modifications prévues au titre de l'article L153-41 du Code de l'Urbanisme. En effet, la procédure ne tend à modifier que le règlement écrit et graphique, le rapport de présentation ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation sans remettre en cause les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sans réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Conformément à la procédure édictée par le Code de l'Urbanisme, le projet de modification a fait l'objet d'une saisine de la Mission Régionale d'Autorité Environnement et a été notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture d'une enquête publique.

Le projet de modification comprend les points suivants :

- la modification de l'emplacement réservé OBE6, inscrit au PLUi, dans le but de créer une voirie.
- un retour au zonage d'origine approuvé en 2017 le long de la rue de la Forêt de la zone IIAU vers la zone UC1.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé le 17 mars 2021 de ne pas soumettre la modification n° 2 à une évaluation environnementale.

Les personnes publiques associées ont été consultées sur le dossier en date du 10 février 2021. La Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg, l'Agence Régionale de la Santé, la Chambre d'Agriculture, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Chambre du Commerce et de l'Industrie ont émis un avis favorable sur le dossier. Le SCOTAN, la Direction Départementale des Territoires et la Région Grand Est n'ont pas répondu. De ce fait, leur avis est réputé favorable.

Une enquête publique a eu lieu du 30 mai au 14 juin 2021 inclus. M. Bertrand PIMMEL a été nommé par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur. Il a tenu 3 permanences sur la durée de l'enquête.

A l'occasion de cette enquête publique une seule observation a été enregistrée.

Une observation a été faite par mail à l'adresse mail dédiée à l'enquête : plui-

bischwiller-et-environs-m2@registredemat.fr. Cette observation concerne une erreur dans la rédaction de l'avis d'enquête paru dans les DNA. Une annonce rectificative a donc été publiée afin de rectifier l'erreur qui concernait l'adresse du site du registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur a émis son rapport le 13 juillet 2021 concluant à un AVIS FAVORABLE sans réserve.

Suite aux conclusions du rapport du commissaire enquêteur, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la procédure de modification n° 2 du PLUi de Bischwiller et Environs.

DECISION

Le Conseil communautaire,

sur la proposition du rapporteur,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants,

VU la consultation des personnes publiques associées,

VU la décision de la MRAe du 17 mars 2021 de ne pas soumettre la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs à évaluation environnementale,

VU l'arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs,

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 30 mai au 14 juin 2021 inclus,

VU le rapport du commissaire enquêteur,

VU le dossier de modification et les pièces ci-annexées,

APPROUVE la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bischwiller et Environs.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Oberhoffen sur Moder et au siège de la CAH durant un mois et d'une publication dans un journal d'annonces légales.

DIT que le dossier de modification ainsi que le rapport au commissaire enquêteur sont tenus à disposition du public en mairie d'Oberhoffen sur Moder et au siège de la CAH ainsi qu'à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

2021-CC-136	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL BISCHWILLER ET ENVIRONS : modification n° 2 - approbation	
Pour	75	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour extrait conforme,
Le Président,

Claude STURNI

Résultat du vote	ADOpte A L'UNANIMITE
-------------------------	----------------------

Affiché le	21 septembre 2021
Envoyé en Sous-Préfecture le	21 septembre 2021
Enregistré en Sous-Préfecture le	21 septembre 2021
Identifiant de télétransmission	067-200067874-20210909-31195-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	2.1
Nomenclature Préfecture	Documents d urbanisme